



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°92
3 octobre 2024

- Décisions du 27 septembre 2024 portant délégation de signature de la directrice territoriale par intérim à ses collaborateurs :

*ordre général

P 2

*ressources humaines

P 12

*ordonnateur secondaire

P 17

*hygiène sécurité et santé

P 23

*CGV

P 27

Direction territoriale Sud-Ouest

- Décision du 3 octobre 2024 portant modification de la modification des chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

P 29

*le chômage sur la Seine à l'aval de Paris, à l'écluse n° 1.3 de Suresnes (185 m x 18 m), initialement prévu le 7 octobre 2024, est annulé.

*le chômage sur la Seine à l'aval de Paris à l'écluse n° 4.3 de Méricourt (185 m x 12 m), initialement prévu le 7 octobre 2024, est annulé.

*le chômage sur la Seine à l'aval de Paris à l'écluse n° 6.1 d'Amfreville-sous-les-Monts (141 m x 12 m), initialement prévu le 14 octobre 2024, est annulé

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDRE GENERAL

La directrice territoriale Sud-Ouest par intérim de VNF,

Vu le code des transports et notamment ses articles L.4311-1-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 12 juillet 2022 relative à l'organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision du 13 septembre 2024 nommant Mme Elodie Dufeu directrice territoriale Sud-Ouest par intérim.

DECIDE

ARTICLE 1 : DELEGATIONS GENERALES

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoirs du directeur général susvisée, délégation de signature est donnée, en cas d'absence et d'empêchement de Mme Elodie Dufeu, à M. Jean Niquet chef du service infrastructure exploitation eau et environnement.

ARTICLE 2 : REPRESENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie Dufeu, délégation est donnée, dans la limite de la direction territoriale et de leurs attributions, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion quel que soit le montant,

2.1

aux agents mentionnés en annexe 1, à l'effet de signer toutes pièces dans les matières suivantes, :

- tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 90 000 € HT et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant ...) ;
- tout bon de commande de moins de 90 000€ HT, émis dans le cadre de l'exécution des accords-cadres à bons de commande et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant ...).

2.2

aux agents mentionnés en annexe 2, à l'effet de signer toutes pièces dans les matières suivantes :

- tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 40 000 € HT et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant ...) ;
- tout bon de commande de moins de 40 000€ HT, émis dans le cadre de l'exécution des accords-cadres à bons de commande et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant ...).

2.3

aux agents mentionnés en annexe 3, à l'effet de signer toutes pièces dans les matières suivantes :

- tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 4 000 € HT et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant ...) ;

- tout bon de commande de moins de 4 000€ HT, émis dans le cadre de l'exécution des accords-cadres à bons de commande et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant ...).

2.4

aux agents mentionnés en annexe 4, à l'effet d'utiliser la carte achat, à hauteur de 500 € maximum par transactions et dans le respect du plafond annuel de leur carte.

ARTICLE 3 : GESTION DOMANIALE

3.1

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie Dufeu et de M. Jean Niquet, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Elvyre Lassalle, cheffe du service développement et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part à Mme Nolvenn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement (à compter du 1^{er} octobre 2024), à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 10 hectares ;
- conclure toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France ;
- passer tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, d'une concession ou d'une convention de gouvernance ;
- accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage .

3.2

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le respect des documents types et des barèmes élaborés ou validés par VNF, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatif aux occupations temporaires, non constitutives de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et portant sur les occupations bateaux, les terrains non bâtis, les réseaux, les manifestations et les prises et rejets d'eau ;
- accorder toute convention d'usage temporaire du domaine portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares.

à :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Anne-Yvonne Munier adjointe en charge du développement et Erwan Anger, chef du pôle domaine ;

- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Florent Bousquet adjoint en charge du développement et Catherine Delmas, chargée de développement-tourisme ;
- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Frédéric Caumeil adjoint en charge du développement et Gaël Schultz, chef du pôle domaine.

3.3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les limites de leur compétence territoriale, les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage à :

- Elvyre Lassalle, cheffe du service développement et, en cas d'absence ou d'empêchement à Nolvonn Daniel (à compter du 1er octobre 2024), adjointe ;
- Nathalie Balland, cheffe de l'unité connaissance des territoires et relations usagers et, en cas d'absence ou d'empêchement à Suzy Toutain, chargée de mission relations avec les usagers ;
- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Anne-Yvonne Munier, adjointe en charge du développement et Erwan Anger, chef du pôle domaine ;
- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Florent Bousquet adjoint en charge du développement et Catherine Delmas, chargée de développement-tourisme
- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Frédéric Caumeil adjoint en charge du développement et Gaël Schultz, chef du pôle domaine.

ARTICLE 4 : JURIDIQUE

4.1

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie Dufeu, délégation est donnée à l'effet d'exercer une action en justice, dans les limites de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, en cas d'urgence, à :

- Elvyre Lassalle, cheffe du service développement
- Jean Niquet, chef du service infrastructure, eau, environnement, exploitation
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Lenaïc Pineau, cheffe du service ressources humaines et prévention

4.2

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de représenter l'établissement devant les juridictions de première instance à :

- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Thierry Flourens, chargé d'affaires juridiques

4.3

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions et dans le cadre de ses missions, à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, à Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques.

4.4

Délégation de signature est donnée à l'effet de déposer plainte au nom de l'établissement avec ou sans constitution de partie civile à :

- Lenaïc Pineau, cheffe du service ressources humaines et prévention
- Elvyre Lassalle, cheffe du service développement
- Nolvonn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement, à compter du 1^{er} octobre 2024
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Jean Niquet, chef du service infrastructure, eau, environnement, exploitation (SI3E)
- Anne-Lise Dauphin, adjointe au chef du SI3E
- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne
- Jean Calixte et Anne-Yvonne Munier, adjoints au chef du service territorial Garonne
- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Laurent Fourquet et Florent Bousquet, adjoints au chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi
- Frédéric Caumeil et Cédric Jaffard, adjoints au chef du service territorial Midi

4.5

Délégation de signature est donnée à l'effet de déposer plainte au nom de l'établissement sans constitution de partie civile aux agents suivants :

Au service territorial Garonne :

- Erwan Anger, chef du pôle domaine
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation
- Gilles Mailhé, chef du centre territorial Montech-Moissac
- Isabelle Bello, chargée de développement-tourisme

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- Arnaud Benazet, chargé de mission ouvrages et maintenance première
- Catherine Delmas, chargée de développement-tourisme

Au service territorial Midi :

- Didier Humbert, chargé de développement tourisme
- Gaël Schultz, chef du pôle domaine
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassonne-Minervois
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Olivier Stroobants, chef du centre territorial Béziers-Hérault

- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne Noire

ARTICLE 5 :

La décision du directeur territorial Sud-Ouest du 13 mai 2024 en matière d'ordre général est abrogée.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 27 septembre 2024

La Directrice Territoriale Sud-Ouest par intérim,

Signé
Elodie DUFEU

ANNEXE 1 représentation du pouvoir adjudicateur
Délégations aux agents visés à l'article 2.1 seuil 90 000€ HT

Au siège de la direction territoriale :

- Lenaïc Pineau, cheffe du service ressources humaines et prévention
- Elvyre Lassalle, cheffe du service développement
- Nolvenn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement, à compter du 1^{er} octobre 2024
- Edwige Monteux, cheffe du service administratif et financier
- Grégory Leriche, adjoint à la cheffe du service administratif et financier
- Jean Niquet, chef du service infrastructure, eau, environnement, exploitation (SI3E)
- Anne-Lise Dauphin, adjointe au chef du SI3E
- Evelyne Sanchis, cheffe du service politiques contractuelles, patrimoine, culture

ANNEXE 2 représentation du pouvoir adjudicateur
Délégations aux agents visés à l'article 2.2 – seuil 40 000€ HT

Au siège de la direction territoriale :

- Astrid Le Vern, cheffe du service communication
- Adrien Martel, adjoint au chef de service ressources humaines et prévention
- Caroline David, cheffe de l'unité ingénierie grands projets et Gérald Terrasson, adjoint
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques exploitation maintenance
- Emilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Carl Béziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et Liborio Barrafranca, adjoint
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services et Etienne Debot, adjoint
- Samuel Vannier, chef de l'unité patrimoine culture archives
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques

Au Service Territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial
- Jean Calixte et Anne-Yvonne Munier, adjoints au chef du service territorial
- Sébastien Jousserand, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial
- Laurent Fourquet et Florent Bousquet, adjoints au chef du service territorial
- Donato Santoli, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial
- Frédéric Caumeil et Cédric Jaffard, adjoints au chef du service territorial
- Jérôme Commelera, chef de l'unité ingénierie

ANNEXE 3 représentation du pouvoir adjudicateur
Délégations aux agents visés à l'article 2.3 (seuil 4 000€ HT)

Au siège de la direction territoriale :

- Jean-Yves Virassamy, gestionnaire logistique
- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Arnaud Séguy, chef du centre de maintenance spécialisée Midi
- Michaël Peyrat, chef du pôle magasin matériels

Au Service Territorial Garonne :

- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation
- Yann Verheuge, chargé de mission ouvrages et maintenance première
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Gilles Mailhé, chef du centre territorial Montech-Moissac
- Sébastien Carbonnier, chargé d'opération ingénierie
- Isabelle Bello chargée de développement tourisme
- Erwan Anger chef du pôle domaine

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- Arnaud Benazet, chargé de mission ouvrages et maintenance première

Au Service Territorial Midi :

- Julien Chassagnol, adjoint au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation, en charge de la gestion hydraulique et exploitation
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassonne-Minervois
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Olivier Stroobants, chef du centre territorial Béziers-Hérault
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne Noire

ANNEXE 4 représentation du pouvoir adjudicateur
Délégations aux agents visés à l'article 2.4 – titulaires cartes achats

Service communication :

- Astrid Le Vern, cheffe du service communication

Service administratif et financier :

- Jean-Yves Virassamy, gestionnaire logistique

Service infrastructure, eau, environnement, exploitation :

- Lionel Laffargue, chef d'équipe Garonne MSE
- Jean-Baptiste Bravo, chef d'équipe centre MSE
- Yanick Combes, chef d'équipe ouest MSE
- Joël Cazeaux, chef d'équipe pôle chaudronnerie MSE
- Laurent Courtes, chef d'équipe est MSE
- Grégory Didia, responsable dragages Pescarana
- Michaël Peyrat, responsable pôle magasin matériels

Service territorial Garonne :

- Gilles Mailhé, chef du centre territorial Montech Moissac
- Fred Eric Sartori, chef d'équipe
- Pascal Mourgues, chef d'équipe Antenne de Cadillac
- David Néraud, chef d'équipe Canal
- Erwan Anger, chef de pôle domaine
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial de l'Agenais
- Jean-Christophe Texier, chef d'équipe Canal-Monpouillan

Service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- John Corrado, chef d'équipe
- Arnaud Benazet, chargé de mission ouvrages et maintenance première

Service territorial Midi :

- Didier Barthas, chef d'équipe alimentation
- Miguel Gilliard, chef d'équipe
- Jérôme Gouzy, chef d'équipe
- Belhadj Amrani, chef d'équipe
- Antoine Garcia, chef d'équipe
- Vincent Villanueva, chef d'équipe



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Direction
Territoriale
Sud-Ouest

Unité
affaires juridiques

La directrice territoriale Sud-Ouest par intérim de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

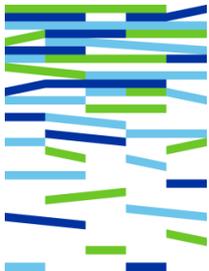
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 12 juillet 2022 relative à l'organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision du 13 septembre 2024 nommant Mme Elodie Dufeu, directrice territoriale Sud-Ouest par intérim.



D E C I D E :

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie Dufeu, directrice territoriale Sud-Ouest par intérim, délégation est donnée, à Mme Lenaïc Pineau, cheffe du service ressources humaines et prévention, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes dont le pouvoir a été délégué à Mme Elodie Dufeu, directrice territoriale, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- Toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnes relevant de la direction territoriale
- Tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci
- Les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève
- Les décisions d'intérim
- Les actes de validation des congés et absences listés ci-dessous :

1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :

- Compte épargne-temps (y compris CET historique),
- Congé annuel,
- Congé fractionnement,
- Repos compensateur.

2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :

- Compte épargne-temps,
- Congé abondement,
- Congé conventionnel,
- Congé payé annuel,
- Congé pont,
- Heures de délégation des représentants du personnel,
- Préparation examen apprenti,
- Repos compensateur (obligatoire et de remplacement).

3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :

- Banque de temps,
- Congé de bilan de compétences,
- Jours acquis sur don de jours de repos,
- Récupération (y compris des heures effectuées).

4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :

- Compensation de poste,
- Repos récupérateur.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lenaïc Pineau, cheffe du service ressources humaines et prévention, délégation est donnée à M. Adrien Martel, adjoint à la cheffe de service ressources humaines et prévention à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe 1 à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité :

- Les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les autorisations d'utilisation de véhicule de service ainsi que les états de frais
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

ARTICLE 4 :

La décision du directeur territorial Sud-Ouest du 13 mai 2024 en matière de Ressources Humaines est abrogée.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 27 septembre 2024

La Directrice Territoriale Sud-Ouest par intérim,
Signé

Elodie DUFEU

ANNEXE 1

Agents visés à l'article 2

(Actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les états de frais ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service, les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1)

Au siège de la direction territoriale :

- Elvyre Lassalle, cheffe du service développement
- Nolvenn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement à compter du 1^{er} octobre 2024
- Edwige Monteux, cheffe du service administratif et financier
- Grégory Leriche, adjoint à la cheffe du service administratif et financier
- Jean Niquet, chef du service infrastructure, eau, environnement, exploitation (SI3E)
- Anne-Lise Dauphin, adjointe au chef du SI3E
- Evelyne Sanchis, cheffe du service politiques contractuelles, patrimoine, culture
- Astrid Le Vern, cheffe du service communication
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Samuel Vannier, chef de l'unité patrimoine, culture, archives
- Henri Delon, chef de l'unité prévention
- Aurélie Fracasso, cheffe de pôle gestion ressources humaines
- Elodie Roques, cheffe de pôle recrutements et formation
- Nathalie Balland, cheffe de l'unité connaissance des territoires et relations usagers
- Adrien Quivoron, chef de l'unité aménagement fluvial et fluvestre
- Yann Drezen, chef de l'unité immobilière
- Romain Renardet, chef de l'unité politiques domaniales
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques exploitation maintenance
- Emilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Caroline David, cheffe de l'unité ingénierie grands projets et Gérald Terrasson, adjoint
- Carl Beziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements ou Liborio Barrafranca, adjoint
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services et Etienne Debot, adjoint
- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Alexis Lacombe, chef du centre de maintenance spécialisée Midi

Au service territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne
- Jean Calixte et Anne-Yvonne Munier, adjoints
- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure eau exploitation
- Sébastien Jousserand, chef de l'unité ingénierie
- Erwan Anger, chef du pôle domaine
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Gilles Mailhé, chef du centre territorial Montech-Moissac

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Laurent Fourquet et Florent Bousquet, adjoints
- Donato Santoli, chef de l'unité ingénierie
- Arnaud Benazet, chargé de mission ouvrages et maintenance première

Au service territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi
- Frédéric Caumeil et Cédric Jaffard, adjoints
- Jérôme Commelera, chef de l'unité ingénierie
- Gaël Schultz, chef du pôle domaine
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassone Minervois
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Olivier Stroobants, chef de centre territorial Béziers
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne noire

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

**Direction
Territoriale
Sud-Ouest**

**Unité affaires
juridiques**



La directrice territoriale Sud-Ouest par intérim de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 30 janvier 2013 d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 12 juillet 2022 relative à l'organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision du 13 septembre 2024 nommant Mme Elodie Dufeu, directrice territoriale Sud-Ouest par intérim.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie Dufeu, délégation est donnée à M. Jean Niquet chef du service infrastructure exploitation eau et environnement, à l'effet de signer, dans les limites du ressort de la direction territoriale, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie Dufeu et de M. Jean Niquet, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe 1 à l'effet de signer toutes les pièces comptables liées à la création des engagements juridiques (EJ et BC SICAVE) dans la limite de 90 000€ HT.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe 2, à l'effet de signer toutes les pièces comptables liées à la création des engagements juridiques (EJ et BC SICAVE) dans la limite de 40 000€ HT.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe 3, à l'effet de signer toutes les pièces comptables liées à la création des engagements juridiques (EJ et BC SICAVE) dans la limite de 4 000€ HT.

ARTICLE 5 :

Sans préjudice des articles précédents, délégation est donnée à :

- Grégory Leriche, adjoint à la cheffe du service administratif et financier et chef de l'unité budgets et ordonnancement
- Edwige Monteux, cheffe du service administratif et financier et suppléante au chef de l'unité budgets et ordonnancement

à l'effet de signer les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toutes natures y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et indemnités dues au titre des occupations illégales du domaine public.

Délégation est donnée à Elvyre Lassalle, cheffe du service développement à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Grégory Leriche et Edwige Monteux, les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et indemnités dues au titre des occupations illégales du domaine public.

Délégation est donnée à Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services, à l'effet de signer les pièces de recettes concernant la facturation de mises en cales.

ARTICLE 6 :

La certification du service fait et des factures, sous forme dématérialisée dans l'application budgétaire et comptable SICAVE, est reconnue comme valant ordre de payer au gestionnaire comptable pour les catégories de dépense sur service fait.

Délégation est donnée, à l'effet de certifier les services faits et les factures dans l'application SICAVE, donnant ordre de payer les dépenses, à :

- Grégory Leriche, chef de l'unité budgets et ordonnancement
- Jean-Christophe Le Marchant De Trigon, gestionnaire comptable
- Nathalie Var, gestionnaire comptable
- Sandra Guillau, gestionnaire comptable
- Barbara Escalmel, gestionnaire comptable

- Martine Sabatier, chargée des recettes et des titrages
- Eric Ziami, chargé de gestion budgétaire
- Aristide Apatout, chargé de gestion budgétaire
- Olivier Meunier, gestionnaire comptable

Il est rappelé que dans le cadre de la maîtrise des risques comptables et financiers, la répartition des tâches entre les acteurs doit conduire à une distinction entre l'agent qui commande et celui qui certifie une même opération.

ARTICLE 7 :

La décision du directeur territorial Sud-Ouest du 13 mai 2024 en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

ARTICLE 8 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 27 septembre 2024

La directrice territoriale Sud-Ouest par intérim,

Signé

Elodie DUFEU

ANNEXE 1

Délégations aux agents visés à l'article 2 – seuil 90 000€ HT

au siège de la direction territoriale :

- Lenaïc Pineau, cheffe du service ressources humaines et prévention
- Elvyre Lassalle, cheffe du service développement
- Nolvonn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement à compter du 1^{er} octobre 2024
- Edwige Monteux, cheffe du service administratif et financier
- Grégory Leriche, adjoint à la cheffe du service administratif et financier
- Jean Niquet, chef du service infrastructure, eau, environnement, exploitation (SI3E)
- Anne-Lise Dauphin, adjointe au chef du SI3E
- Evelyne Sanchis, cheffe du service politiques contractuelles, patrimoine, culture

ANNEXE 2

Délégations aux agents visés à l'article 3 – seuil 40 000€ HT

Au siège de la direction territoriale :

- Astrid Le Vern, cheffe du service communication
- Adrien Martel, adjoint au chef de service ressources humaines et prévention
- Caroline David, cheffe de l'unité ingénierie grands projets et Gérald Terrasson, adjoint
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques exploitation maintenance
- Emilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Carl Béziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et Liborio Barrafranca, adjoint
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services et Etienne Debot, adjoint
- Samuel Vannier, chef de l'unité patrimoine culture archives
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques

Au Service Territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial
- Jean Calixte et Anne-Yvonne Munier, adjoints au chef du service territorial
- Sébastien Jousserand, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial
- Laurent Fourquet et Florent Bousquet, adjoints au chef du service territorial
- Donato Santoli, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial
- Frédéric Caumeil et Cédric Jaffard, adjoints au chef du service territorial
- Jérôme Commelera, chef de l'unité ingénierie

ANNEXE 3

Délégations aux agents visés à l'article 4 (seuil 4 000€ HT)

Au siège de la direction territoriale :

- Jean-Yves Virassamy, gestionnaire logistique
- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Alexis Lacombe, chef du centre de maintenance spécialisée Midi
- Michaël Peyrat, chef du pôle magasin matériels

Au Service Territorial Garonne :

- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation
- Yann Verheuge, chargé de mission ouvrages et maintenance première
- Jean-François Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Gilles Mailhé, chef du centre territorial Montech-Moissac
- Erwan Anger, chef du pôle domaine
- Sébastien Carbonnier, chargé d'opération ingénierie
- Isabelle Bello, chargée de développement tourisme

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- - , chef du centre territorial Midi Toulousain
- Arnaud Benazet, chargé de mission ouvrages et maintenance première

Au Service Territorial Midi :

- Julien Chassagnol, adjoint au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation, en charge de la gestion hydraulique et exploitation
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassonne Minervois
- Arnaud Seguy, chargé de mission ouvrages et maintenance première
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Olivier Stroobants, chef du centre territorial Béziers-Hérault
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne Noire



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE SANTE

La directrice territoriale Sud-Ouest de VNF par intérim,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoir aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé,

Vu la décision du 12 juillet 2022 relative à l'organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision du 13 septembre 2024 nommant Mme Elodie Dufeu, directrice territoriale Sud-Ouest par intérim.

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie Dufeu, directrice territoriale Sud-Ouest par intérim, délégation est donnée à Mme Lenaïc Pineau, cheffe du service ressources humaines, à l'effet de signer dans les limites de la compétence territoriale et au nom de Mme Elodie Dufeu, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à savoir :

- 1) Eviter les risques avec les actions suivantes :
 - Effectuer des actions de formation et d'information et délivrer les autorisations ou habilitations particulières de travail
 - Prendre les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels et celle de toutes les installations techniques où travaillent ces personnels,
 - Aménager les lieux de travail, choisir les équipements et les méthodes de travail et concevoir les postes en vue de réduire les effets du travail sur la santé
- 2) Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités et les retranscrire au travers du document unique en mentionnant les mesures de préventions
- 3) Elaborer sur la base des orientations générales et du document unique un programme annuel de prévention des risques professionnels en y intégrant dans un ensemble cohérent les évolutions techniques, l'organisation du travail et les conditions de travail
- 4) Prendre des mesures de protection collective ou à défaut des mesures de protection individuelle des personnels
- 5) Donner des consignes de travail appropriées aux personnels
- 6) Prendre les mesures nécessaires, y compris d'enquête, pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance
- 7) Diligenter les enquêtes à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- 8) Prendre les décisions et les actes relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière
- 9) Délivrer les attestations d'exposition à un risque cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction en application de l'article 3 du décret n°2015-567 susvisé

- 10) Aménager les postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié
- 11) Prendre les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels
- 12) Prendre tous actes et décisions relatifs à la sécurité concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement
- 13) Prendre les mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes, les points 2, 3, 4, 5, 6 et 13 de l'article 1 de la présente décision, à Henri Delon, chef de l'unité prévention.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes, les points 4, 5, 6, 12 et 13 de l'article 1 de la présente décision, à :

Siège de la direction territoriale :

- Elvyre Lassalle, cheffe du service développement
- Nolveen Daniel, adjointe à la cheffe du service développement à compter du 1^{er} octobre 2024
- Jean Niquet, chef du service infrastructure, eau, environnement, exploitation (SI3E)
- Anne-Lise Dauphin, adjointe au chef du service infrastructures, eau, environnement, exploitation (SI3E)
- Edwige Monteux, cheffe du service administratif et financier
- Grégory Leriche, adjoint à la cheffe du service administratif et financier
- Caroline David, cheffe de l'unité ingénierie grands projets et Gérald Terrasson adjoint
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques maintenance exploitation
- Carl Beziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, et, en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Liborio Barrafranca, adjoint
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services et, en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Etienne Debot, adjoint.

Au service territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne
- Jean Calixte et Anne-Yvonne Munier, adjoint(e)s au chef du service territorial Garonne
- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure eau exploitation

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Laurent Fourquet et Florent Bousquet, adjoints au chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne

Au service territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi
- Frédéric Caumeil et Cédric Jaffard, adjoints au chef du service territorial Midi

ARTICLE 4 :

Les décisions du directeur territorial Sud-Ouest du 13 mai 2024 en matière d'hygiène et sécurité personnels et d'hygiène et sécurité chantiers sont abrogées.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 27 septembre 2024

La directrice territoriale Sud-Ouest par intérim,

Signé
Elodie DUFEU



DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE REPRESSION DES ATTEINTES A L'INTEGRITE ET A LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Direction
Territoriale
Sud-Ouest

Unité affaires juridiques

La directrice territoriale Sud-Ouest de VNF par intérim,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4313-3

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le code de la justice administrative

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne au service territorial Garonne,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 12 juillet 2022 relative à l'organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision du 13 septembre 2024 nommant Mme Elodie Dufeu, Directrice territoriale Sud-Ouest par intérim,

Vu la décision du 13 septembre 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile Avezard, directrice générale à Mme Elodie Dufeu Directrice territoriale Sud-Ouest par intérim en matière de mesures d'ordre général,



DECIDE :

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques et à Elvyre Lassalle, cheffe du service développement à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

ARTICLE 2 :

La délégation du directeur territorial Sud-Ouest en date du 4 avril 2024 en matière d'atteinte à la conservation du domaine public est abrogée.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 27 septembre 2024

La Directrice Territoriale Sud-Ouest par intérim,

Signé

Elodie DUFEU

**Décision portant modification de la modification des chômages
programmés pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du 19 juin 2024 portant délégation de signature à Mme Mairey-Potier, directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu la décision du directeur général du 23 novembre 2023 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Vu le rapport de justification sur le chômage des écluses 1.3 de Suresnes, 4.3 de Méricourt et 6.1 d'Amfreville-sous-les-Monts en date du 26 septembre 2024, présenté par la Direction territoriale bassin de la Seine et Loire aval,

LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômages annulés :

Le chômage sur la Seine à l'aval de Paris, à l'écluse n° 1.3 de Suresnes (185 m x 18 m), initialement prévu le 7 octobre 2024, est annulé.

Le chômage sur la Seine à l'aval de Paris à l'écluse n° 4.3 de Méricourt (185 m x 12 m), initialement prévu le 7 octobre 2024, est annulé.

Le chômage sur la Seine à l'aval de Paris à l'écluse n° 6.1 d'Amfreville-sous-les-Monts (141 m x 12 m), initialement prévu le 14 octobre 2024, est annulé.

Article 2

Ces modifications seront portées à la connaissance des usagers par diffusion d'un avis à la batellerie.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 3 octobre 2024

**Par délégation de la directrice générale,
Le directeur adjoint de la direction
de l'infrastructure, eau et
environnement**

Signé

Renaud DACHY